



Déposé le **06 MARS 2012**

Scanné le _____

6 mars 2012

11-INT-615

CGN : la Holding, futur gouffre à millions pour le canton ?

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la CGN du 23 février dernier, le président du Conseil d'Administration a présenté les grandes lignes de la future restructuration de la compagnie, la faisant devenir une holding avec une société Mère CGN et deux sociétés filles, CGN exploitation SA et CGN Belle Epoque SA.

Il a notamment donné des précisions sur le montant des coûts de l'opération prévue et les risques financiers. Ainsi, il apparaît que :

- a) Il pourrait y avoir jusqu'à 4,7 millions de coûts de TVA.
- b) Il pourrait y avoir jusqu'à 700'000.- de droit de timbre et d'émission
- c) L'ensemble de l'opération aura un coût qui n'était pas mentionné dans l'EMPD 355, s'élevant à plus de 100'000.- (frais de notaire, avocat, etc.)

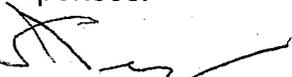
Par ailleurs, est évoqué un risque potentiel pour la future CGN Belle Epoque SA de devoir payer la TVA sur tous les travaux effectués par la future CGN Exploitation SA.

Présents dans la salle, des représentants des cantons de Vaud et Genève, n'ont à aucun moment contesté les propos tenus par le président du Conseil d'Administration de la CGN.

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer et expliciter ces chiffres ?
2. Le Conseil d'Etat peut-il donner des explications sur la non-anticipation de ces dépenses ?
3. Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il envisage la couverture de ces coûts ?
4. S'il est attesté que la structure de type holding engendre des surcoûts pour chaque rénovation de bateau, comment le Conseil d'Etat envisage-t-il les rénovations futures ?
5. N'y aurait-il pas matière à réévaluer la situation avant les lourdes opérations de restructuration ?
6. Enfin, lors des travaux de la commission concernant l'EMPD 355, 3 vœux avaient été émis par la commission, à son unanimité. Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur l'état de réalisation de ces vœux ?

Au vu des échéances proches, notamment de l'assemblée générale ordinaire de la CGN prévue le 16 mai 2012, nous demandons instamment au Conseil d'Etat de répondre avant cette échéance et le remercions d'avance de sa diligence et de ses réponses.


Stéphane Montangero

souhaite développer

Interpellation intitulée « Musée Chaplin : toute une région attend ! »

Après avoir franchi de nombreux obstacles à la fois financiers et légaux, le projet de Musée Chaplin est prêt à démarrer. Une information du journal « Sonntag », relayée par l'agence télégraphique suisse et le site internet de 24 Heures nous apprenait dimanche que le projet était toutefois retardé en raison du retard pris par le Conseil d'Etat relatif à un prêt de 10 millions de francs du canton de Vaud. Selon Philippe Meylan, l'une des chevilles ouvrières du projet, interrogé par l'ats, « le processus a pris du retard en raison du décès du conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud ».

Sans minimiser le travail effectué par les nos gouvernants, il faut se rappeler que dans notre système politique de concordance les élus changent, mais l'administration reste. L'administration agit sur le plan opérationnel et le gouvernement sur le plan stratégique. Or si, dans un dossier comme celui-ci, la portée politique n'est pas négligeable, on peine à croire qu'une vacance gouvernementale puisse retarder un projet dès lors que les services de l'Etat l'ont pris en main, sauf si elle estime qu'il n'est pas prioritaire.

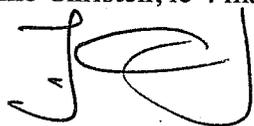
Or s'il est un projet attendu depuis longtemps et dont l'intérêt pour le tourisme vaudois et plus particulièrement de la Riviera, c'est bien celui-ci. Le retentissement de ce projet se mesurera à l'échelle internationale.

Or, sans ce prêt de l'Etat de Vaud, le projet - dont le budget total se monte à 55 millions - ne peut démarrer et le chantier est retardé d'autant.

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. De quelle durée est le retard que l'on peut imputer à l'Etat de Vaud dans le traitement de ce dossier ?
2. Comment le Conseil d'Etat le justifie-t-il ?
3. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'importance de ce dossier non seulement pour la Riviera, mais également pour l'ensemble du canton, compte tenu du fait que Charlie Chaplin est un artiste mondialement connu, universel à tout point de vue et qui touche toutes les générations sans aucune usure du temps ?
4. D'autres projets importants pour le canton ont-ils pris du retard en raison de cette vacance gouvernementale ? Si oui, lesquels et comment le Conseil d'Etat le justifie-t-il ?

Jérôme Christen, le 4 mars 2012



Développement pas souhaité